

Note relative au système d'élimination des déchets sur Joué en Charnie

La Communauté de communes Loué Brûlon Noyen exerce la compétence en matière de Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Le territoire LBN est équipé de cinq déchetteries et d'un point de propreté se situant respectivement sur les communes de :

- Brains sur Gée ; « Les Touches » route de Crannes en Champagne
- Brûlon ; Route de Viré en Champagne
- Chantenay-Villedieu ; route de Poillé sur Vègre
- Loué ; route de Vallon sur Gée
- Saint Denis d'Orques ; Boulevard de la Gare
- Noyen sur Sarthe ; rue de la Croix Fleurie

Le territoire dispose d'un maillage très important, supérieur à beaucoup de collectivités. Chaque usager dispose d'une déchetterie à 10 minutes de son logement.

L'ADEME préconise une déchetterie pour 12 00 habitants, LBN dispose d'un site pour 3 100 habitants.

Dans chaque commune sont installées des points d'apport volontaires en accès libre pour le tri, pour un total de :

- 102 colonnes destinées aux déchets d'Emballages Ménagers (DEM),
- 72 colonnes destinées au Verre,
- 58 colonnes destinées au Journaux Revues Magazines (JRM),

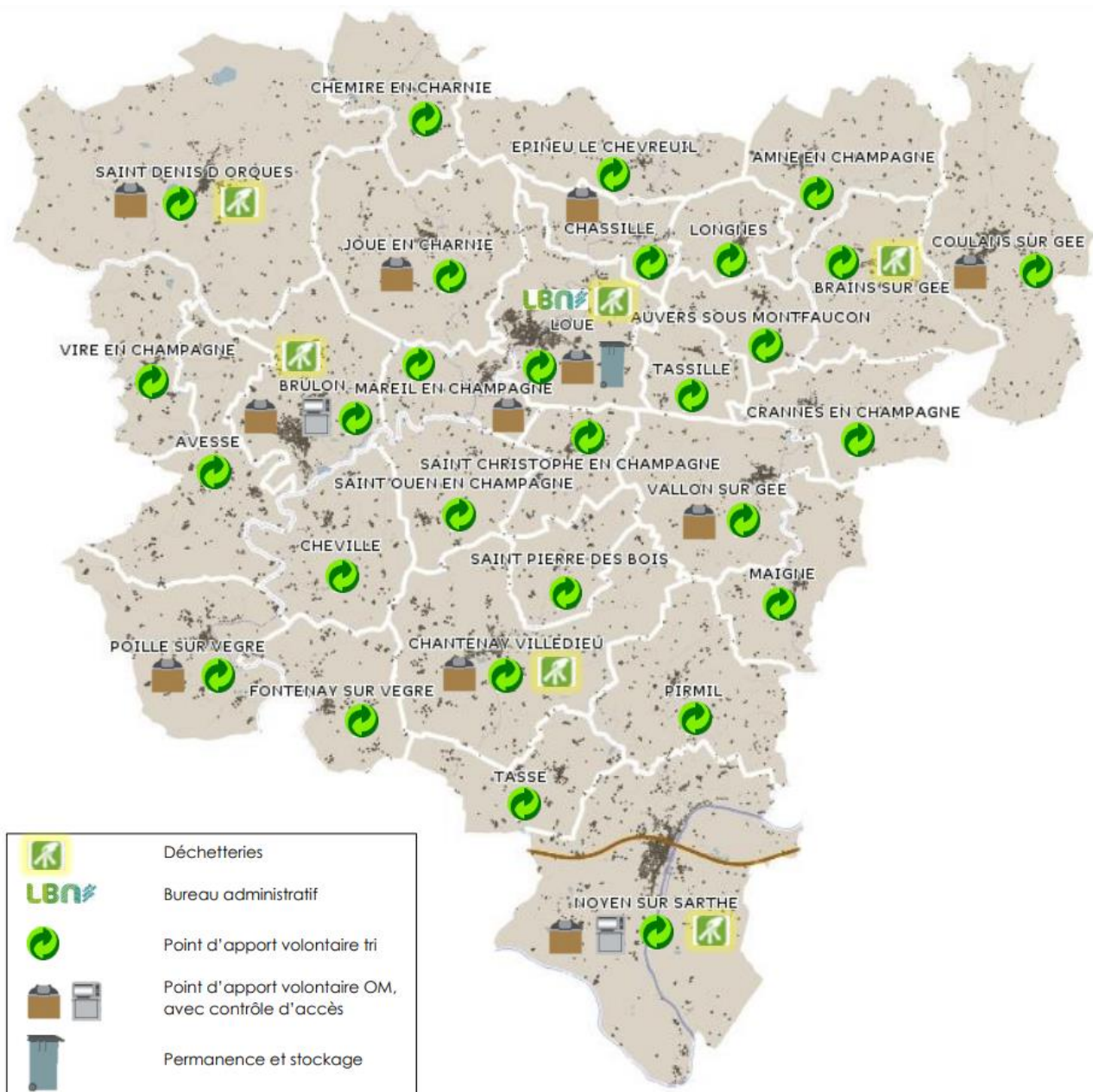
Soit 5 colonnes de plus qu'en 2017

Certaines communes bénéficient de plusieurs sites dédiés. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), est en grande partie assuré en porte à porte par le biais d'un prestataire « SUEZ ».

La collectivité met à disposition de chaque usager un bac pucé électroniquement, le volume du bac mis en place est adapté à la composition du foyer. Les usagers ont aussi la possibilité d'apporter leurs OMR dans des colonnes d'apports volontaires à contrôles d'accès. Les usagers faisant ce choix sont dotés d'un badge. 11 communes sont équipées de ce type de colonnes, soit 22 sites.

Les locaux administratifs se situent au 24, rue du Pont de Mètres à Loué, où sont centralisés les appels et l'accueil des usagers ainsi que la gestion du fonctionnement du service.

Ce lieu est également dédié aux opérations courantes de dotation, échanges, retraits des bacs et badges à destination des usagers. Une permanence d'accueil est organisée 2 demi-journées par semaine, le mardi après-midi de 14 h à 17 h et le jeudi matin de 9 h à 12 h.



La compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » est financée par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à caractère Incitatif comme prévu par la Loi Grenelle. Le service de gestion des déchets est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui impose l'établissement d'un budget annexe équilibré en recettes et en dépenses. Le montant de la REOM Incitative est composé d'une part fixe et d'une part variable de telle sorte que le coût total du service soit couvert par ses recettes.